



DOMAINE DU MOULIN CAVIER

RESTAURANT GASTRONOMIQUE
BRASSERIE TRADITIONNELLE
HÔTEL *** & SPA

Domaine du Moulin Cavier
2 route Nationale 162
49240 AVRILLE
France
0241423045
hotel@hotelmoulincavier.com

MAIRIE D'AVRILLE
CENTRE BRASSESEPLANADE DE L'HOTEL DE
VILLE
49240 AVRILLE
France
Siret : -
TVA Intra : -
Ref client : 44370

FACTURE N° F-GASTRO-12068

Le 18/07/2023 émis le 18/07/2023 à 16:29:43

1 exemplaire – Signature : B0150 (rPXa) – Opérateur : AD(-1) - 6 ligne(s)

Date	Prestations	Prix unit. HT	TVA	Prix unit. TTC	Qté	Remises	Total
Le 18/07/2023	Menu plat - dessert	27,18 €	10,00 %	29,90 €	2,00		59,80 €
	Couscous Revisité	0,00 €	10,00 %	0,00 €	2,00		0,00 €
	San Pellegrino 1 L	4,64 €	10,00 %	5,10 €	1,00		5,10 €
	Crémant pêche	0,00 €	10,00 %	0,00 €	2,00		0,00 €
	Mignardise Café	0,00 €	10,00 %	0,00 €	2,00		0,00 €
	Café	2,36 €	10,00 %	2,60 €	1,00		2,60 €

La Réception

SASU SAS LA CROIX CADEAU – au capital de 55 000€
2 route nationale 162 49240 AVRILLE
0241423045 – hotel@hotelmoulincavier.com
Siret: 07220017300010 - NAF: 5510Z - TVA Intra: FR16072200173 - RCS : B 072 200 173
Asterio – Version 1.5.781.227(SQSI-1.1.6)

Conditions de règlement: Payable à réception de la facture Conformément à l'article L411-3 du code du commerce ; taux d'escompte néant ; taux de pénalité de retard 3 fois minimum le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dû au Créancier est de 40 €; Conformément à la loi N°2008-776 du 04 Août 2008 et à l'article L441-6 du Code du Commerce, nous vous informons que le délai de règlement des sommes dues est fixé au jour même de l'exécution de la prestation demandée. En cas de non-respect de ce délai de règlement, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la présente facture dont le taux d'intérêt sera égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Est puni d'une amende de 15000 Euros. Le fait de ne pas respecter les délais de paiement mentionnés aux présentes conditions de règlement tel que prévu à l'article L441-6 du Code du Commerce.



DOMAINE DU MOULIN CAVIER

RESTAURANT GASTRONOMIQUE
BRASSERIE TRADITIONNELLE
HÔTEL *** & SPA

Domaine du Moulin Cavier
2 route Nationale 162
49240 AVRILLE
France
0241423045
hotel@hotelmoulincavier.com

MAIRIE D'AVRILLE
CENTRE BRASSESENSEPLANADE DE L'HOTEL DE
VILLE
49240 AVRILLE
France
Siret : -
TVA Intra : -
Ref client : 44370

FACTURE N° F-GASTRO-12068

Le 18/07/2023 émis le 18/07/2023 à 16:29:43

1 exemplaire – Signature : B0150 (rPXa) – Opérateur : AD(-1) - 6 ligne(s)

Base HT	Code TVA	Taux TVA	Montant TVA
61,36 €	TR	10,00 %	6,14 €

Total TTC	67,50 €
TVA	6,14 €
Total HT	61,36 €
Réglé	0,00 €

SASU SAS LA CROIX CADEAU – au capital de 55 000€
2 route nationale 162 49240 AVRILLE
0241423045 – hotel@hotelmoulincavier.com
Siret: 07220017300010 - NAF: 5510Z - TVA Intra: FR16072200173 - RCS : B 072 200 173
Asterio – Version 1.5.781.227(SQSI-1.1.6)

Conditions de règlement: Payable à réception de la facture Conformément à l'article L411-3 du code du commerce : taux d'escompte néant ; taux de pénalité de retard 3 fois minimum le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dû au Créancier est de 40 €; Conformément à la loi N°2008-776 du 04 Août 2008 et à l'article L441-6 du Code du Commerce, nous vous informons que le délai de règlement des sommes dues est fixé au jour même de l'exécution de la prestation demandée. En cas de non-respect de ce délai de règlement, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la présente facture dont le taux d'intérêt sera égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Est puni d'une amende de 15000 Euros. Le fait de ne pas respecter les délais de paiement mentionnés aux présentes conditions de règlement tel que prévu à l'article L441-6 du Code du Commerce.